**Ateliers d’Automne 2024**

Vendredi 22 novembre 2024

Université de Bretagne Sud

Bulletin à renvoyer avant le vendredi 8 novembre 2024

par courriel exclusivement à ateliers-automne@fncas.org

**Bulletin individuel d’inscription**

**Établissement**

Adresse :

**Participant**

NOM

Prénom

Courriel

Téléphone (portable de préférence)

Restrictions de mobilité : 🞏 oui 🞏 non

**Tarifs** (comprenant ateliers, déjeuner, pauses)

**Personnel d’un établissement cotisant** **Gratuit**

**Personnel d’un établissement NON cotisant** **150 €**

Numéro de bon de commande (obligatoire) :

Pour tout renseignement, contacter M. Cyril GARNIER via vice-president@fncas.org

**Les frais liés au transport et à l’hébergement sont à la charge de chaque participant**

**L’inscription n’est définitive qu’à réception du courriel de confirmation**

🞏 **Je souhaite participer au moment de convivialité organisé le jeudi 21 novembre en soirée.**

🞏 **Je déclare avoir pris connaissance et j’accepte sans réserve les conditions générales de vente figurant au verso de ce document.**

**Signature :**

**Conditions générales de vente**

Les présentes conditions générales de vente s’appliquent aux activités et prestations de service proposées par FNCAS.

Toute inscription à une activité entraine l’acceptation de ces conditions générales de vente.

**Inscription**

L’inscription à une activité se fait au moyen d’un bulletin édité par FNCAS et doit être formalisée par l’envoi d’un chèque, d’un bon de commande ou d’un paiement en ligne. L’inscription n’est effective qu’à réception par le participant d’un accusé de réception de la part de FNCAS.

Les informations recueillies sont seule propriété de FNCAS, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés ; vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations vous concernant.

**Prix et Paiement**

Les tarifs des activités et prestations de service sont établis en euros (TVA non applicable - art 293B du Code Général des Impôts).

Le tarif des activités est non sécable et non modifiable. La facturation d’une activité sera adressée dès validation par FNCAS. Tout paiement devra être effectif au maximum dans les 30 jours ouvrables suivant l’activité.

Pour les prestations de service, le tarif, basé sur un coût jour/homme, sera établi par devis expressément accepté par le client. La facturation de la prestation sera adressée dès validation par FNCAS. Le paiement devra être effectif au maximum dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de la facture.

L’indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 €, est due de plein droit en cas de retard de paiement.

**Annulation**

Toute commande est passée ferme et ne peut donner lieu à annulation sans un accord écrit de FNCAS.

Toute demande d’annulation doit être faite par écrit et envoyée au siège social de FNCAS.

Une demande d’annulation reçue moins de 14 jours ouvrés avant la date de l’évènement ne donnera lieu à aucun remboursement.

L’absence à une activité ne donne lieu à aucun remboursement.

**Attribution de compétence**

Les parties s’efforceront de régler à l’amiable les contestations relatives à l’interprétation ou l’exécution du contrat. En cas de désaccord persistant, le litige relèvera du Tribunal compétent, à savoir le Tribunal de Commerce de Brest, lieu du siège social de la FNCAS.